



Marche à suivre après votre accident

Prenez contact avec votre assurance afin de leur expliquer les circonstances de l'évènement avec vos informations, ils pourront ouvrir un sinistre et vous communiquent les références.

Il faudra que vous nous contacter pour nous faire part du n° de sinistre par mail :

info@autosecoursvevey

Tél au bureau : 021 921 21 23

Dès réception de ces informations, nous pourrions confirmer à votre assurance que votre véhicule est à disposition pour une expertise.

Vous n'êtes pas couvert

Veuillez contacter notre bureau pour qu'il puisse vous transmettre les frais ouverts.

Fixer un rendez-vous pour décider de la suite à donner, en fonction de l'état de votre véhicule.

Dans le cas où vous ne souhaitez pas récupérer votre véhicule, nous vous proposons de signer une cession de celui-ci (CH 260.--TTC).

Une fois que vous aurez signé, les frais de gardiennage seront suspendus et nous nous occuperons de la mise en épave.

Nous attirons votre attention que les frais de dépannage et de gardiennage vous seront perçus.

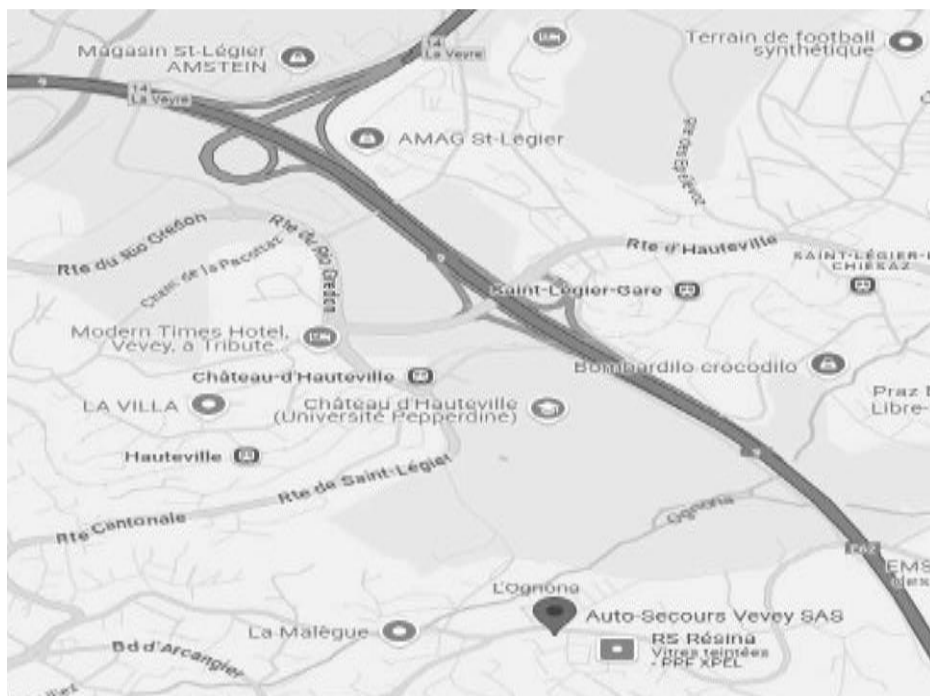
Les horaires d'ouverture de notre bureau sont du lundi au vendredi.

de 08h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

En dehors des heures d'ouverture de notre bureau, aucun véhicule ne sera rendu.

Nos tarifs de dépannage sont établis en fonction du mode de calcul des dépanneurs vaudois.

Site internet <https://www.depanneurs-vaudois.ch/>



Auto secours Vevey SAS dépannage SA

Rte de Blonay 94 -CH-1814 La Tour-de-Peilz